

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PÂTE À BOIS AU LATEX FINITEC (À BASE D'EAU)

Codes produits : 71600 à 71615

Codes produits : EC-71600 à EC-71615

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identificateur du fournisseur

Finitec (division de SAMAN)

660, rue du Filtre

Victoriaville (Québec) G6T 0T6

Canada

Téléphone : 1-800-692-3662 / 819-751-2350

Identificateur du produit

PÂTE À BOIS AU LATEX FINITEC (À BASE D'EAU)

Numéro de téléphone d'urgence

CANUTEC (24 heures) : 613-996-6666

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS



Classification des dangers

- Cancérogénicité — Catégorie 1
- Toxicité pour la reproduction — Catégorie 2
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) — Catégorie 1 (poumons)

Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.**H361** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.**H372** Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou prolongées.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.**P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.**P280** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

P260 Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards ou vapeurs.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P405 Garder sous clé.

P501 Éliminer le contenu et le contenant dans une installation autorisée de traitement des déchets.

Autres dangers

La poussière peut être irritante pour le nez et les yeux.

Commentaires

Une fois le produit sec et durci, sa manipulation, son ponçage ou toute autre opération d'usinage peut générer de la poussière.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient dangereux	No CAS	% en poids
Silice cristalline (quartz)	14808-60-7	1 à 5 %
Talc	14807-96-6	1 à 4 %
Éthylène glycol	107-21-1	0,1 à 0,7 %
Autres ingrédients non dangereux et ingrédients sous le seuil déclarable Non disponible > 90 %		

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Voies d'exposition

Inhalation

En cas d'exposition à des concentrations excessives de poussières ou de fumées, transporter la personne à l'air frais et consulter un médecin si une toux ou d'autres symptômes apparaissent.

Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

Obtenir une assistance médicale dès que possible.

Ingestion

Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés.

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Si une irritation apparaît, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever.

Consulter un médecin si l'irritation apparaît et persiste.

Utiliser les doigts pour maintenir les paupières ouvertes afin d'assurer un rinçage complet de l'œil.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2) et/ou à la section 11.

Soins médicaux et traitements particuliers

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Administer les mesures générales de soutien et traiter selon les symptômes.

Maintenir la victime sous observation.

Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est informé des substances en cause.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs

Le produit ne brûle pas et n'entretient pas la combustion.

Utiliser tout agent extincteur approprié au feu environnant.

Produits de combustion dangereux

Solide ininflammable et non combustible.

Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, il peut émettre des fumées toxiques.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'un équipement de protection complet.

Déplacer les contenants hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Renseignements supplémentaires

Les contenants fermés peuvent exploser lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.

Porter des vêtements de protection individuelle appropriés.

Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé sans porter l'équipement de protection approprié.

Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.

Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires.

S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par du personnel formé.

Précautions environnementales

Empêcher le produit déversé de pénétrer dans le sol, les cours d'eau et/ou l'atmosphère au moyen de méthodes de confinement appropriées.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite.

Endiguer et contenir le déversement.

Ramasser le produit, l'essuyer et le placer dans un contenant approprié pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface afin d'éliminer toute contamination résiduelle.

Après la récupération du produit, rincer la zone à l'eau.

Pour l'élimination des déchets, consulter la section 13 de la présente FDS.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manutention

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser uniquement dans des zones suffisamment ventilées.

Porter l'équipement de protection individuelle approprié.

Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Conditions d'entreposage

Protéger les contenants contre la chaleur excessive et le gel.

Protéger les contenants contre les dommages physiques.

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts.

Tenir à l'écart des bases fortes.

Tenir à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Ingrédient	ACGIH TLV TWA	ACGIH STEL	OSHA PEL	OSHA STEL	NIOSH REL
Silice cristalline (quartz)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	0,05 mg/m ³ (poussière respirable)
Talc	2 mg/m ³	Non disponible	2 mg/m ³	Non disponible	2 mg/m ³
Éthylène glycol	50 ppm	Non disponible	50 ppm	Non disponible	Non disponible
Autres ingrédients non dangereux et ingrédients sous le seuil déclarable	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Mesures d'ingénierie

Utiliser des systèmes de ventilation adéquats au besoin afin de maintenir les concentrations des contaminants atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de travail propres à manches longues et jambes longues.

Protection des mains

Gants résistants à la perméation.

Protection respiratoire

Si le produit est utilisé dans un endroit mal ventilé, porter un appareil respiratoire correctement ajusté et approuvé par le NIOSH durant l'exposition.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Retirer les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

À la fin du travail, se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les installations sanitaires.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur
Apparence	Pâte
Couleur	Grise
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7 à 8,5
Point de fusion (°C)	825 °C, décomposition
Point de congélation (°C)	Sans objet
Point d'ébullition initial (°C)	Non disponible
Point d'éclair (°C), méthode	Sans objet
Taux d'évaporation	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité (% vol.)	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité (% vol.)	Non disponible
Pression de vapeur (mm Hg)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité relative / gravité spécifique	0,8 à 1,7
Solubilité dans l'eau	Légère
Solubilité dans d'autres solvants	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Non disponible
Température de décomposition thermique	Non disponible
Viscosité	Non disponible
% de matières volatiles par volume	Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune réaction dangereuse si le produit est entreposé et manipulé conformément aux prescriptions et aux indications.

Stabilité chimique

Le produit est stable lorsqu'il est entreposé et manipulé conformément aux prescriptions et aux indications.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsque le produit est entreposé et manipulé conformément aux instructions.

Le produit est chimiquement stable.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart des substances incompatibles telles que les agents oxydants.

Matières incompatibles

- Acides
- Agents oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition ne se produira si le produit est manipulé et entreposé correctement.

En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO et CO₂), des fumées et de la suie peuvent être produits.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques des ingrédients

Ingrédient	LC50	LD50
Silice cristalline (quartz)	Non disponible	500 mg/kg (orale - rat)
Talc	Non disponible	Non disponible
Éthylène glycol	10,9 mg/L (inhalation - rat, 4 h, brouillard)	1 600 mg/kg (orale - humain); 9 530 mg/kg (cutanée - rat)
Autres ingrédients non dangereux et ingrédients sous le seuil déclarable	Non disponible	Non disponible

Voies d'exposition

Inhalation

L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Les particules de poussière peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion de ce produit peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Contact avec la peau

Le contact peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Le contact peut provoquer une irritation des yeux.

Peut provoquer une irritation mécanique (abrasion).

Effets aigus

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg.

Pratiquement non toxique après une ingestion unique.

Méthode : méthode de calcul.

Toxicité aiguë par voie cutanée

LD50 (lapin) : > 2 000 mg/kg

Pratiquement non toxique après un contact cutané unique.

Méthode : méthode de calcul.

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/L

Atmosphère d'essai : poussière/brouillard.

Durée d'exposition : 4 heures.

Pratiquement non toxique par inhalation.

Méthode : méthode de calcul.

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Résultat : légère irritation.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Résultat : légère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — Exposition unique

Selon les renseignements disponibles, aucune toxicité spécifique pour certains organes cibles n'est prévue après une exposition unique.

Danger par aspiration

Aucun danger d'aspiration prévu.

Toxicité chronique / Effets chroniques**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — Exposition répétée****Quartz et cristobalite :**

Peuvent provoquer des lésions aux organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Talc :

L'inhalation répétée ou prolongée de poussières de talc peut provoquer :

- une toux chronique;
- un essoufflement;
- une cicatrisation des poumons (fibrose pulmonaire);
- une pneumoconiose symptomatique légère.

Cancérogénicité

En juin 1997, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC/IARC) a classé la silice cristalline (quartz et cristobalite) comme cancérogène pour l'humain.

Le CIRC indique que la silice cristalline inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles est cancérogène pour l'humain (**Groupe 1**).

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Toxicité pour la reproduction

Peut provoquer des effets nocifs sur la reproduction.

Risque possible d'effets néfastes pour l'enfant à naître (**éthylène glycol**).

Mutagénicité des cellules germinales

Aucun effet important connu ni danger critique identifié.

Remarques

Ce produit est un mélange encapsulé qui réduit la probabilité d'exposition aux particules dangereuses. Des expositions atmosphériques à des poussières ou brouillards dangereux peuvent être générées lors de la pulvérisation, du ponçage ou du meulage.

Lors de la pulvérisation ou du ponçage du produit, porter un équipement de protection respiratoire approprié afin de se protéger contre l'inhalation des brouillards et poussières.

Le produit n'a pas été testé.

Les présentes déclarations sont dérivées des propriétés des composants individuels.

Symptômes d'exposition

Les symptômes et effets les plus importants connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2) et/ou dans la présente section.

À ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Peut provoquer des effets néfastes à long terme dans le milieu aquatique.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Élimination du produit

Éliminer conformément aux réglementations nationales, provinciales, étatiques et locales applicables.

Élimination des contenants

Éliminer dans une installation autorisée.

Il est recommandé d'écraser, perforer ou utiliser tout autre moyen afin de prévenir toute réutilisation non autorisée des contenants usagés.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification TMD

Non réglementé comme marchandise dangereuse.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Statut réglementaire SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du **Règlement sur les produits dangereux (Canada)**.

La présente fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le **Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**.

Ce produit est un produit contrôlé selon le **SIMDUT 2015**.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont exacts au meilleur de nos connaissances, de l'information disponible et de nos convictions à la date de sa publication.

Les renseignements fournis sont destinés uniquement à servir de guide pour la maintenance sécuritaire, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet du produit, et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité.

Source des données techniques et de classification SIMDUT

Fabricant d'origine :

TORCAN COATINGS INC.

Préparé pour

Finitec (division de SAMAN)

660, rue du Filtre

Victoriaville (Québec) G6T 0T6

Canada

Téléphone : 1-800-692-3662 / 819-751-2350

Préparé par (FDS originale)

CanChem Consultant

Date de préparation originale du fabricant

31 octobre 2017

Date d'adaptation française / révision Finitec

22 juin 2026